



COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des

Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2005-0004
Le 11 avril 2005

RAPPORT DE SUIVI MONDIAL 2005 DU CONSENSUS À DES PROGRÈS ACCÉLÉRÉS

Document de synthèse

Vous trouverez ci-joint, pour examen par la réunion du Comité du développement du 17 avril 2005, un document de synthèse intitulé « Rapport de suivi mondial 2005 : du consensus à la vitesse supérieure », élaboré par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le rapport complet sera disponible à titre de document de référence. Cette question est inscrite au point 1 de l'ordre du jour provisoire.

* * *

Rapport de suivi mondial 2005

**Objectifs de développement pour le Millénaire :
du consensus à des progrès accélérés**

COMITE DU DEVELOPPEMENT

17 avril 2005

Rapport de suivi mondial 2005

ODM : du consensus à la vitesse supérieure

TABLE DES MATIERES

Résumé analytique et questions à examiner	i
I. Introduction.....	1
II. ODM : Des défis redoutables, et des raisons d'espérer	2
III. Accélérer les progrès : un programme d'action en cinq points	3
Ancrer les mesures dans des stratégies de développement menées par les pays ...	4
Promouvoir et soutenir la croissance économique.....	6
Rehausser la prestation des services	9
Réaliser les promesses du commerce en matière de développement.....	12
Accroître l'aide et son efficacité	14
IV. Renforcer et mieux cibler l'appui des IFI.....	17

SIGLES ET ABREVIATIONS

APD	Aide publique au développement
BAfD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque asiatique de développement
BEI	Bureau d'évaluation indépendant du FMI
BMD	Banques multilatérales de développement
CAD	Comité d'aide au développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAfD	Fonds africain de développement
FAsD	Fonds asiatique de développement
FMI	Fond monétaire international
IDA	Association internationale de développement
IFI	Institutions financières internationales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OED	Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
RNB	Revenu national brut
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
UE	Union européenne

Résumé analytique et questions à examiner

i. Il est nécessaire d'adopter d'urgence des mesures énergiques si l'on tient à réaliser la vision de développement que les dirigeants du monde ont, de manière remarquable, présentée d'une seule voix au tournant du siècle. Les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et le Consensus de Monterrey ont débouché sur un solide pacte pour le développement dans le monde. Les ODM fixaient des objectifs précis pour éradiquer la pauvreté et d'autres formes de dénuement. Le Consensus de Monterrey soulignait la responsabilité mutuelle des pays développés et en développement dans la réalisation de ces objectifs. Mais pour que ce contrat reste crédible, il faut accélérer sa mise en œuvre. Près de cinq années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, et le bilan actuel des progrès réalisés pendant ce temps a amené le monde à prendre conscience de la nécessité d'amplifier l'action, aussi l'année 2005 apparaît-elle du coup comme une année critique pour donner une impulsion à la réalisation des ODM.

ii. En l'absence d'une accélération du rythme des progrès, les ODM seront gravement compromis, tout particulièrement en Afrique subsaharienne où le cap n'a été maintenu pour aucun des objectifs. L'enjeu porte non seulement sur les chances de centaines de millions de personnes d'échapper à la pauvreté, à la maladie et à l'analphabétisme, mais aussi sur les perspectives de sécurité et de paix dans le monde à long terme, tous ces objectifs étant étroitement liés au développement. Derrière les statistiques abstraites des ODM se trouvent des êtres humains, pour qui l'absence de progrès a des conséquences immédiates et tragiques. Chaque semaine dans le monde en développement, 200 000 enfants âgés de moins de cinq ans meurent de maladie et 10 000 femmes meurent en couches. Rien qu'en Afrique subsaharienne, 2 millions de personnes mourront du sida cette année. En outre, dans les pays en développement, jusqu'à 115 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Il importe donc d'amplifier et d'accélérer l'action de toute urgence, et il faut saisir les opportunités que présente l'année 2005.

iii. Des progrès ont manifestement été accomplis. Les pays en développement ont continué à améliorer leurs politiques et leur gouvernance, ce qui a contribué à une accélération encourageante de la croissance économique. Il se peut que le moment critique soit passé même en Afrique subsaharienne, plusieurs pays de la région ayant enregistré des progrès remarquables sur le front de la réforme des politiques et de la relance de la croissance. Les pays développés ont accru leur aide et adopté des mesures pour la rendre plus efficace. Quelques mesures initiales ont par ailleurs été prises pour réformer la politique commerciale. Mais dans l'ensemble, les progrès ont été plus lents que prévu, inégaux d'un domaine de politique et d'un pays à l'autre, et de loin insuffisants pour atteindre les ODM.

iv. Alors qu'il ne reste plus qu'une dizaine d'années avant 2015, la réalisation des ODM apparaît comme un défi de taille, tout particulièrement en Afrique subsaharienne. Il est cependant possible de réaliser des progrès rapides, à condition que les pays concernés fassent preuve d'un engagement suffisant en matière de réforme et que les partenaires du développement leur accordent une aide suffisante. Les pays en développement qui affichent de meilleurs résultats donnent aux autres des raisons d'espérer. De nombreux pays retardataires eux-mêmes, y compris ceux d'Afrique subsaharienne, réalisent des progrès et jettent les bases d'une meilleure performance. Il s'agit d'accélérer et d'étendre ces progrès, sur la base du partenariat mondial renforcé envisagé à Monterrey.

v. Comment enclencher la dynamique et généraliser les progrès ? Les pays en développement doivent prendre eux-mêmes l'initiative en formulant et en mettant en œuvre des stratégies aux objectifs plus ambitieux, afin d'aller au-delà des tendances actuelles et d'accélérer considérablement les progrès. Il importe d'améliorer davantage les politiques et la gouvernance pour accélérer la croissance économique et amplifier le développement humain et les principaux services connexes. Les pays développés doivent aussi intensifier la mise en œuvre de leur partie du contrat de développement. Il leur faut non seulement accroître et améliorer l'aide, mais aussi prêcher par l'exemple en réformant leurs politiques commerciales de sorte à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement, et rendre plus cohérentes leurs politiques au regard de l'impact de celles-ci sur le développement.

Un programme d'action en cinq points

vi. En vue de créer l'élan nécessaire pour atteindre les ODM, le présent rapport propose un programme en cinq points portant sur des actions accélérées et concertées, à entreprendre par les pays développés et en développement, sur la base du cadre de responsabilité mutuelle de Monterrey. Dans ce programme, l'on doit accorder une attention particulière à l'accélération des progrès en Afrique subsaharienne, région la plus éloignée des objectifs de développement mais qui a récemment démontré sa capacité d'améliorer ses résultats économiques ; il importe de renforcer cette capacité, en poursuivant la réforme interne et en accroissant l'aide fournie par les partenaires du développement.

Ancrer les mesures visant à atteindre les ODM dans des stratégies de développement menées par les pays

- À des fins de cohérence et d'efficacité, l'amplification des efforts de développement au niveau national doit être guidée par des SRP auxquelles les pays souscrivent et dont ils conduisent le déploiement, ou par des stratégies nationales de développement équivalentes. Formulées dans le cadre d'une vision du développement à long terme, ces stratégies devraient fixer les objectifs à moyen terme — adaptés à la situation de chaque pays — pour la réalisation des ODM et des résultats de développement connexes. Elles devraient en outre définir des priorités et des plans nationaux précis pour atteindre ces objectifs, en établissant une corrélation entre les programmes de politique et les cadres financiers à moyen terme. Les bailleurs de fonds devraient se servir de ces stratégies comme base d'alignement et d'harmonisation de l'aide.

Améliorer l'environnement en vue d'une croissance économique plus solide et stimulée par le secteur privé

- La promotion de la croissance économique doit être au centre de la stratégie pour atteindre les ODM. L'Afrique subsaharienne doit pratiquement doubler son taux de croissance en le faisant passer à une moyenne d'environ 7 % au cours des dix prochaines années.
- L'on devrait accomplir davantage de progrès sur le plan de la gestion macroéconomique, en mettant l'accent sur la gestion des finances publiques et la structure des dépenses publiques, afin de ménager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires, tout en garantissant la viabilité des finances publiques.
- Il est essentiel de rendre le climat plus favorable à l'activité privée, en supprimant les obstacles réglementaires et institutionnels et en renforçant les infrastructures. Dans nombre

de pays, un important domaine de réforme est celui du renforcement des droits de propriété et de l'État de droit, notamment la réforme juridique et judiciaire. Les pays devraient se servir des diagnostics et des mesures améliorés du cadre d'intervention des entreprises privées qui sont actuellement disponibles (comme les indicateurs du rapport *Doing Business* et les enquêtes sur le climat d'investissement des pays) pour guider leurs actions et en suivre les progrès. Les dépenses d'infrastructure, autant sur l'investissement que sur l'exploitation et l'entretien, doivent s'accroître dans toutes les régions, tout en doublant cependant en Afrique subsaharienne — pour passer d'environ 4,7 % du PIB au cours des dernières années à plus de 9 % pendant la prochaine décennie — car les lacunes des infrastructures sont particulièrement graves dans cette région. Le rythme d'accroissement de l'investissement dépendra des capacités institutionnelles et des conditions macroéconomiques de chaque pays.

- Ce qui est primordial dans ce programme, c'est la nécessité d'améliorer la gouvernance — modernisation de la gestion du secteur public, lutte contre la corruption — qui est d'une importance capitale à la fois pour l'environnement des affaires du secteur privé et pour les interventions du secteur public en matière de développement. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et son Mécanisme d'examen par les pairs sont des programmes prometteurs amorcés à l'initiative des Africains et qui ciblent le renforcement des institutions. Les États membres devraient tirer parti de l'impulsion que donnent ces initiatives pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de renforcement des capacités, lesquelles devraient bénéficier du concours des bailleurs de fonds. Les pays développés peuvent par ailleurs aider à réduire la corruption en exigeant des normes rigoureuses de leurs entreprises intervenant dans les pays en développement, notamment en accordant un soutien politique de haut niveau à l'Initiative sur la transparence des industries extractives.

Rehausser la prestation des services de développement humain

- Les objectifs fixés pour le développement humain nécessitent une amplification considérable des services d'éducation et de santé — enseignement primaire, soins médicaux de base et lutte contre les maladies graves telles que le VIH/SIDA, accès des femmes à l'éducation et aux soins médicaux — et des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tout cela étant étroitement lié aux résultats en matière de santé. Encore une fois, les lacunes sont des plus graves en Afrique subsaharienne et la nécessité de redoubler d'effort y est la plus urgente.
- Pour assurer l'efficacité de l'extrapolation à grande échelle, il est indispensable d'accroître rapidement l'offre de prestataires des services qualifiés (agents de santé, enseignants) ; de fournir un financement accru, flexible et prévisible pour ces services récurrents à coût élevé ; et de gérer la chaîne de prestation des services de façon à s'assurer que les fonds investis produisent des résultats.
- Afin de renforcer l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous, les partenaires devaient prendre des engagements contrôlables, publics et à long terme en faveur des augmentations annuelles importantes du financement de l'enseignement primaire. Du reste, des ressources supplémentaires substantielles sont nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de santé. Il importe de faire en sorte que les programmes mondiaux organisés autour d'interventions précises dans le domaine de la santé s'alignent sur les priorités et le soutien des pays bénéficiaires, plutôt que de compromettre la cohérence stratégique et systémique de leur secteur de la santé.

Éliminer les obstacles au commerce

- La communauté internationale doit viser, pour le cycle de Doha, un objectif ambitieux qui réalise pleinement sa promesse en matière de développement, y compris tout particulièrement une importante réforme des politiques du commerce agricole dans les pays développés. Le cycle devrait se conclure à l'horizon 2006.
- L'aide au développement des échanges devrait s'accroître dans de grandes proportions pour permettre aux pays pauvres de faire face aux obstacles qui, à l'intérieur des frontières, nuisent à leurs capacités commerciales, en investissant notamment dans les infrastructures essentielles liées au commerce.

Accroître considérablement le niveau et l'efficacité de l'aide

- L'on devrait, au minimum, doubler l'aide publique au développement (APD) au cours des cinq prochaines années afin d'appuyer les ODM, en particulier dans les pays à faible revenu et en Afrique subsaharienne, en alignant le rythme d'accroissement de l'aide sur la capacité d'absorption du bénéficiaire. L'année 2005 est un moment opportun où les bailleurs de fonds devraient accroître les engagements initialement pris à la suite du Consensus de Monterrey et les étendre sur un horizon plus long, soit par exemple jusqu'en 2010 ou au-delà, afin de signaler que les ressources nécessaires seront bientôt disponibles. De même, il faut continuer d'étudier les avantages et la viabilité des mécanismes de financement novateurs pour compléter les apports accrus d'aide et les engagements.
- Il est tout aussi important d'améliorer la qualité de l'aide, en accélérant les progrès au plan de l'alignement et de l'harmonisation, ainsi que des modalités de fourniture qui accroissent la flexibilité et la prévisibilité de l'aide. Une mise en œuvre rigoureuse de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est essentielle pour ce programme.
- En 2005 l'on devrait conclure une entente sur les propositions actuelles relatives à un allègement accru de la dette des pays pauvres très endettés qui ont engagé des réformes crédibles. Un tel allègement ne devrait nullement s'effectuer aux dépens de la fourniture de nouveaux financements nécessaires — lesquels devraient, dans le cas de ces pays, prendre principalement la forme de dons — ni compromettre la viabilité financière des institutions financières internationales.

Rôle des institutions financières internationales

vii. De quelle façon les institutions financières internationales (IFI) — banques multilatérales de développement (BMD), Fonds monétaire international — devraient-elles renforcer et mieux cibler leur appui à ce programme ? Le rapport souligne des actions à engager dans cinq domaines, comme on le verra ci-dessous. Dans chacun de ces domaines, des progrès ont certes été accomplis, mais il faut faire davantage et plus vite. Les priorités en matière d'action et de suivi des progrès sont :

- Appuyer l'approfondissement du cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu, ainsi que la mise en œuvre des ODM et l'harmonisation de l'aide des IFI dans ce cadre. Dans le cas des pays à faible revenu en difficulté, l'appui au renforcement des capacités institutionnelles est d'une importance particulière.

- Continuer à adapter les méthodes d'approche et les instruments pour mieux suivre l'évolution et la spécificité des besoins des pays à revenu intermédiaire, notamment en poursuivant la rationalisation de la conditionnalité et l'octroi de prêts d'investissement.
- Veiller à ce que les implications de l'élimination des obstacles au commerce ainsi que celles de l'accroissement de l'envergure et de l'efficacité de l'aide soient convenablement prises en compte dans l'appui au renforcement des capacités des pays, de sorte à permettre une pleine exploitation des opportunités qui en découlent. Améliorer le ciblage et l'efficacité de l'appui des IFI aux biens publics mondiaux et régionaux.
- Renforcer les partenariats et les harmoniser davantage en améliorant la transparence, en réduisant les formalités administratives, en rendant l'aide plus flexible (grâce à la simplification et au recours aux approches sectorielles), ainsi qu'en promouvant le développement et l'utilisation des systèmes nationaux pour la passation des marchés, la gestion financière et l'évaluation environnementale.
- Renforcer la culture des résultats et de la responsabilisation en appuyant les efforts consentis par les pays pour gérer de manière à obtenir des résultats concrets en matière de développement — renforcement de la gestion du secteur public et des statistiques de développement — et en poursuivant, en ce qui concerne les IFI, les progrès sur le front de l'amélioration de leurs stratégies nationales axées sur les résultats et de leurs processus d'assurance de la qualité. Adopter un cadre commun d'autoévaluation de la performance et de la mesure des résultats des BMD, et s'adapter autant que possible aux opérations du FMI.

Questions à examiner

viii. Il est proposé de soumettre les questions suivantes à l'examen des ministres lors de la réunion du Comité du développement du 17 avril 2005 :

- Les ministres sont-ils globalement d'accord avec le programme d'action en cinq points pour accélérer les progrès dans la réalisation des ODM tel que résumé ci-dessus, et avec les responsabilités qui incombent à cet égard aux pays développés et en développement ? Quels sont, de l'avis des ministres, les principaux résultats à réaliser en 2005 pour faire avancer le programme ?
- Les ministres sont-ils d'accord, d'une manière générale, avec les priorités indiquées que doivent adopter les IFI pour renforcer et mieux cibler leur appui au programme d'action ? Existe-t-il des domaines ou des mesures spécifiques que les ministres souhaiteraient mettre en avant ?
- Quelles directives les ministres donneraient-ils quant à la façon dont devrait évoluer le travail de suivi mondial afin de faciliter la surveillance stratégique des progrès du programme mondial par le Comité du développement, compte tenu du fait que l'une des questions clés est de savoir comment trouver le juste milieu entre exhaustivité et sélectivité dans les futurs *Rapports de suivi mondial* ?

I. Introduction

1. Les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et le Consensus de Monterrey ont débouché sur un solide pacte mondial pour le développement¹. Il faut toutefois accélérer la mise en œuvre de ce contrat pour en préserver la crédibilité. Le bilan quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire ayant attiré davantage l'attention du monde sur le développement, 2005 est une année cruciale pour enclencher la dynamique.

2. En l'absence d'actions concrètes pour accélérer les progrès, les ODM seraient gravement compromis. L'enjeu porte non seulement sur les chances de centaines de millions de personnes d'échapper à la pauvreté, à la maladie et à l'analphabétisme, mais aussi sur les perspectives en matière de sécurité et de paix mondiales à long terme, tous ces objectifs étant étroitement liés au développement. Derrière les statistiques abstraites des ODM se trouvent des êtres humains, pour lesquels l'absence de progrès a des répercussions immédiates et tragiques. Dans le monde en développement, 200 000 enfants âgés de moins de cinq ans meurent de maladie et 10 000 femmes meurent en couches chaque semaine. En Afrique subsaharienne seulement, 2 millions de personnes mourront du sida cette année. En outre, dans les pays en développement, 115 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Il importe d'amplifier et d'accélérer l'action de toute urgence et de saisir les opportunités que présente l'année 2005.

3. Les ODM et le Consensus de Monterrey fixaient des objectifs précis pour éradiquer la pauvreté et les autres formes de dénuement, et pour promouvoir le développement durable. Le Consensus de Monterrey définissait un cadre de responsabilité mutuelle entre pays développés et en développement dans la quête de ces objectifs, invitant les pays en développement à améliorer les politiques et la gouvernance, et les pays développés à ouvrir leurs marchés et à rehausser le niveau et la qualité de l'aide. Le consensus ayant été atteint sur les objectifs et les responsabilités en matière d'action, l'attention s'est tournée entièrement vers la mise en œuvre. Les deux groupes de pays ont accompli des progrès au niveau des politiques et des actions nécessaires, notamment au courant de l'année dernière. Les progrès sont cependant inégaux et plus lents que prévu. Leur rythme doit être accéléré si l'on tient à réaliser la vision de la Déclaration du Millénaire.

4. Le *Rapport de suivi mondial 2005* présente une évaluation détaillée des progrès accomplis au plan des politiques et des actions pour atteindre les ODM et les résultats connexes en matière de développement, ainsi que les principales questions relatives à la poursuite du programme. Le rapport intégral sert de document de référence pour l'examen du Comité du développement. Ce document présente les principales conclusions du rapport, et il suggère des questions à soumettre à l'examen des ministres.

5. Le présent document et le rapport intégral qu'il récapitule devraient se lire en gardant en esprit leur contexte, qui est celui d'un examen plus large des progrès accomplis dans le domaine du programme d'action en faveur du développement en 2005 ; cet examen se base sur plusieurs autres rapports importants, notamment le rapport du Secrétaire général de l'ONU, le rapport du

¹ Les ODM découlaient de la Déclaration du Millénaire adoptée par 189 pays lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies qui s'est tenu à New York en 2000. Le Consensus de Monterrey est issu de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, organisée en 2002 à Monterrey au Mexique.

Projet du Millénaire de l'ONU et le rapport de la Commission pour l'Afrique². Tous ces rapports se combinent pour évaluer, de leurs points de vue respectifs, les progrès accomplis sur le front des ODM et des objectifs y afférents, ainsi que pour définir les priorités du programme d'action futur. Ils partagent tous l'objectif commun d'accélérer et d'étendre les progrès en direction de ces objectifs.

II. ODM : des défis redoutables, et des raisons d'espérer

6. De manière globale, les perspectives de réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté monétaire sont encourageantes. D'ailleurs, au niveau mondial, si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif de réduire de moitié la pauvreté monétaire à l'horizon 2015 sera dépassé. La Chine et l'Inde, deux pays ayant le plus grand nombre absolu de pauvres, ont enregistré une solide croissance durable et réalisé des progrès importants et rapides en matière de réduction de la pauvreté. Grâce principalement à leurs efforts, l'Asie de l'Est a déjà atteint son objectif relatif à la pauvreté, et l'Asie du Sud est en passe de le faire. La plupart des autres régions en développement réalisent des progrès constants et devraient atteindre l'objectif ou s'en approcher, même si dans toutes ces régions certains pays seront loin du but, tandis que d'autres continueront à avoir de grandes poches de pauvreté quand bien même ils auront atteint l'objectif au niveau national. En Afrique subsaharienne, les progrès ont été nettement plus lents, et l'objectif risque d'être complètement hors de portée de la plupart des pays de la région. En effet, entre 1990 et 2001, l'incidence de la pauvreté a augmenté en Afrique subsaharienne. Près de la moitié de la population de la région dispose de moins de 1 dollar par jour pour vivre. Les lacunes de la performance économique sont particulièrement graves dans le groupe des pays à faible revenu en difficulté.

7. D'une région à l'autre, les risques de ne pas atteindre les objectifs sont immenses dans le cas du développement humain. Les perspectives sont des plus sombres en ce qui concerne la santé. À en juger par les tendances actuelles, la plupart des régions seront loin du but — certaines en seront très éloignées — pour la santé et les objectifs connexes, notamment la réduction de la mortalité infantile et maternelle et l'élargissement de l'accès aux services d'assainissement. Le nombre de personnes souffrant du VIH/SIDA ne cesse de croître. Les perspectives sont plus encourageantes pour l'éducation, mais dans trois des six régions en développement, le rythme des progrès est trop lent pour permettre d'atteindre l'objectif d'achèvement du cycle primaire par tous les enfants. Toutes les régions ont certes réalisé d'importants progrès sur le front de la réduction des disparités entre les sexes en matière d'éducation, mais encore une fois, dans la moitié de ces régions l'objectif d'atteindre l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire à l'horizon 2005 ne sera pas atteint. Les perspectives sont encore moins encourageantes pour ce qui est de la réalisation de cette égalité dans le cycle supérieur à l'horizon 2015. Une région, l'Afrique subsaharienne, accuse du retard au regard de tous ces objectifs.

8. Sur cette toile de fond, et alors que 2015 n'est plus qu'à une décennie, la réalisation de plusieurs ODM apparaît comme une tâche redoutable. Il s'agit en effet d'un défi de taille. Il est néanmoins possible de faire des progrès rapides. La réussite des régions et des pays affichant de meilleurs résultats donne aux autres des raisons d'espérer. Un exemple particulièrement frappant

² Voir *Dans une plus grande liberté : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du Secrétaire général, A/59/2005, New York, 21 mars 2005 ; *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, Projet du Millénaire des Nations Unies, New York, 2005 ; et *Notre intérêt commun : Rapport de la Commission pour l'Afrique*, Secrétariat de la Commission pour l'Afrique, Londres, 2005.

est celui du Vietnam, pays à faible revenu qui a réduit la pauvreté de 51 % en 1990 à 14 % en 2002. En outre, de nombreux pays retardataires eux-mêmes, y compris ceux d'Afrique subsaharienne, réalisent des progrès et jettent les bases d'une meilleure performance. Ces progrès doivent être poursuivis et accélérés, dans le cadre du partenariat mondial renforcé en faveur du développement envisagé à Monterrey.

III. Accélérer les progrès : un programme d'action en cinq points

9. Comment accélérer et élargir les progrès ? Les pays en développement doivent prendre eux-mêmes l'initiative en formulant et en mettant en œuvre des stratégies aux objectifs plus ambitieux, afin d'aller au-delà des tendances actuelles et d'accélérer considérablement les progrès. Il importera pour cela d'améliorer davantage les politiques et la gouvernance en vue d'une croissance économique plus solide, et de rehausser la prestation des services de développement humain et des principaux services connexes. Les pays développés doivent aussi améliorer la qualité de leurs interventions et honorer les engagements pris à Monterrey. Fournir une aide accrue et de meilleure qualité est un important volet de tels efforts. Mais cela ne suffit pas. Un « accroissement spectaculaire » de l'aide n'est pas la seule solution. La politique de développement international doit aller au-delà du réservoir d'aide, et viser un ensemble de mesures qui se combinent harmonieusement pour créer une forte poussée, notamment et surtout la réforme de la politique commerciale, mais aussi d'autres politiques qui influent sur le développement telles que celles ayant trait aux flux de capitaux privés, au transfert de connaissances et de technologie, à la sécurité et à l'environnement.

10. Sur la base de son analyse, le *Rapport de suivi mondial 2005* propose un programme d'action en cinq points pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement (encadré 1). Dans le cadre de son analyse de la situation au plan mondial, le rapport accorde une attention particulière à l'Afrique subsaharienne, région qui accuse le plus grave retard au regard des objectifs de développement et qui fait face aux défis les plus sérieux pour accélérer les progrès.³ Cela étant, l'analyse portant sur les pays d'Afrique subsaharienne s'applique dans une large mesure à des pays similaires d'autres régions. Par exemple, l'Afrique subsaharienne compte le plus grand nombre de pays les moins avancés (PMA) et de pays à faible revenu en difficulté. Cependant, des pays d'autres régions appartiennent aussi à ces groupes, et présentent des caractéristiques et affrontent des défis similaires. C'est ainsi que l'Asie de l'Est, mieux connue pour ses grandes économies de marché émergentes, compte six des 25 pays à faible revenu en difficulté.

³ Le premier *Rapport de suivi mondial*, préparé en vue de la réunion du printemps 2004 du Comité du développement et publié en juin de la même année, évaluait globalement le programme d'action pour réaliser les ODM et obtenir les résultats connexes en matière de développement, mettant en évidence les responsabilités, telles qu'énoncées dans le Consensus de Monterrey, de tous les principaux acteurs : pays en développement, pays développés, et institutions financières internationales. Faisant fond sur cette évaluation, le *Rapport de suivi mondial 2005* cible de manière plus sélective les domaines clés du programme d'action qu'il analyse plus en profondeur.

**Encadré 1. Accélérer les progrès dans la réalisation des ODM :
un programme d'action en cinq points**

Ancrer les mesures pour atteindre les ODM dans des stratégies de développement axées sur les pays

- Concrétiser les ODM dans des SRP auxquelles les pays souscrivent et dont ils conduisent le déploiement, et qui sont liées à des cadres financiers à moyen terme. Les bailleurs de fonds devraient recourir à ces stratégies pour aligner et harmoniser l'aide.

Améliorer l'environnement en vue d'une croissance plus solide tirée par le secteur privé

- Renforcer la gestion des finances publiques, en mettant l'accent sur la structure des dépenses publiques.
- Instaurer un climat plus propice à l'initiative privée, en éliminant les obstacles réglementaires et institutionnels et en renforçant les infrastructures économiques.
- Améliorer la gouvernance, en modernisant la gestion du secteur public et en luttant contre la corruption.

Rehausser la prestation des services de développement humain

- Accroître rapidement l'offre de prestataires des services qualifiés (agents de santé, enseignants).
- Fournir un financement accru, flexible et prévisible pour ces services récurrents à coût élevé.
- Gérer la chaîne de prestation des services pour s'assurer que les fonds investis produisent des résultats.

Éliminer les obstacles au commerce

- Faire en sorte que le cycle de Doha débouche sur des résultats ambitieux qui réalisent pleinement sa promesse en matière de développement, y compris tout particulièrement une importante réforme des politiques du commerce des produits agricoles dans les pays à revenu élevé, et la conclusion du cycle en 2006 au plus tard.
- Accroître l'aide aux pays pauvres afin de les aider à faire face aux obstacles internes qui entravent leurs capacités commerciales, en investissant notamment dans les infrastructures essentielles liées au commerce.

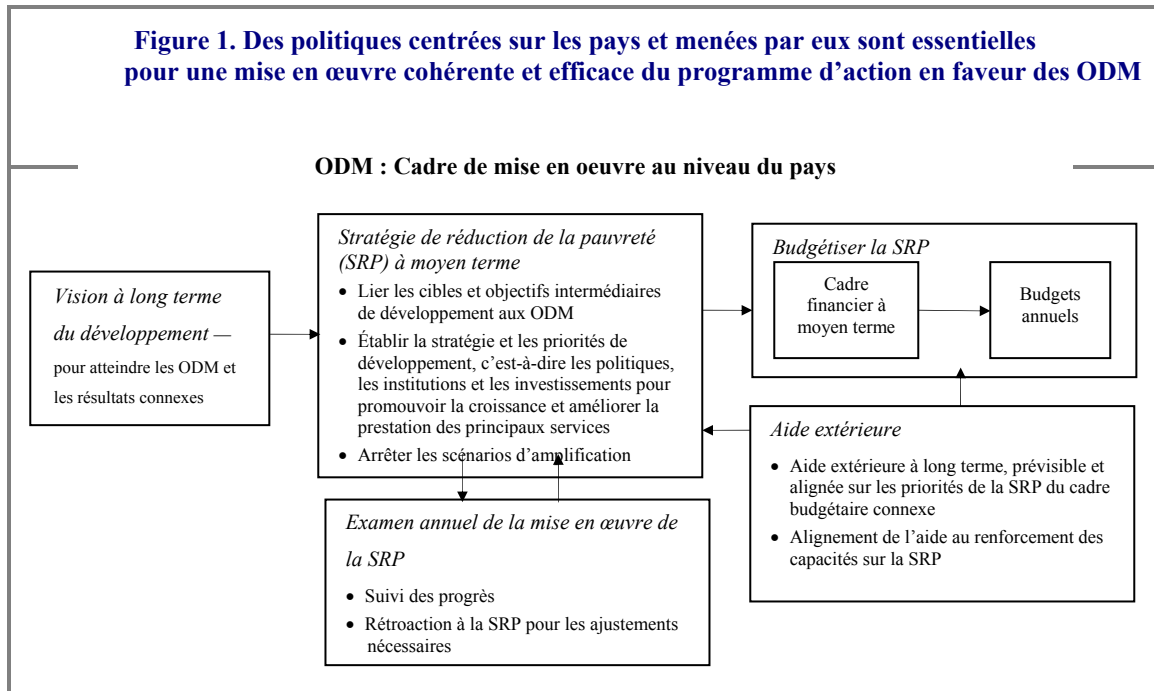
Accroître sensiblement le niveau et l'efficacité de l'aide

- Doubler l'APD au cours des cinq prochaines années pour appuyer les ODM, surtout dans les pays à faible revenu et en Afrique subsaharienne, en alignant le rythme de l'augmentation de l'aide sur la capacité d'absorption des bénéficiaires.
- Améliorer la qualité de l'aide, en accélérant les progrès en matière d'alignement et d'harmonisation, et en adoptant des modalités de fourniture qui accroissent la flexibilité et la prévisibilité de l'aide
- Conclure en 2005 une entente sur les propositions actuelles relatives à un allègement accru de la dette. Un tel allègement ne devrait d'aucune façon s'effectuer aux dépens de nouveaux financements nécessaires, ni compromettre la viabilité financière à long terme des institutions financières internationales.

Ancrer les mesures dans des stratégies de développement menées par le pays

11. L'un des thèmes dominants du rapport est le rôle central des stratégies de développement axées sur les pays dans la mise en œuvre du programme des ODM. Des SRP auxquelles les pays souscrivent et dont ils conduisent le déploiement devraient fournir le cadre pour la concrétisation des ODM au niveau national dans les pays à faible revenu (des stratégies nationales de

développement équivalentes devraient jouer ce rôle dans les pays à revenu intermédiaire). Formulées dans le cadre de cette vision du développement à long terme, les SRP devraient définir les objectifs à moyen terme, adaptés aux réalités de chaque pays, pour garantir les progrès en direction des ODM et des résultats connexes en matière de développement. En outre, ces stratégies devraient formuler des priorités et des plans d'action nationaux clairs pour la réalisation de ces objectifs, couvrant la réforme des politiques, le renforcement des institutions et les investissements. L'on devrait lier le programme de développement défini dans une SRP à un cadre budgétaire à moyen terme et à des budgets annuels afin d'aligner les affectations budgétaires sur les priorités du programme. Les bailleurs de fonds devraient ensuite se servir de ce cadre de priorités formulées à l'échelon national— et de leurs implications budgétaires — pour aligner et harmoniser leur aide. De cette manière, le processus de SRP peut rendre cohérents autant l'établissement et la mise en œuvre des priorités nationales pour atteindre les ODM, que l'aide des bailleurs de fonds au pays. Ce processus peut par ailleurs, grâce à l'examen annuel de la mise en œuvre de la SRP, fournir un mécanisme pour assurer un suivi intégré des progrès réalisés au niveau du programme de développement, et pour apporter au besoin des ajustements au programme (figure 1).



12. Pour que les SRP jouent efficacement cet important rôle stratégique et opérationnel, il faut les renforcer dans de nombreux pays. Dans l'ensemble, des progrès satisfaisants ont été accomplis en matière d'extension et d'approfondissement du processus de SRP dans les pays en développement. Les SRP sont actuellement mises en œuvre dans 47 pays, et 12 autres pays ont élaboré des SRP intérimaires. Parmi ces pays, 33 se trouvent en Afrique subsaharienne. Les pays placent de plus en plus les ODM au centre de leurs SRP. Le processus de SRP est actuellement approfondi sous divers angles, notamment ceux de la transparence et de l'inclusion, de l'articulation du programme sur la croissance dans la SRP, de la prise en compte des questions liées au renforcement des capacités institutionnelles (comme la gestion des dépenses publiques), et de l'intégration de l'analyse de la pauvreté et de ses effets sociaux. Les progrès accomplis par rapport à ses dimensions varient toutefois d'un pays à l'autre.

13. À l'avenir, il faudra accorder une attention particulière au renforcement des liens entre les SRP et les cadres budgétaires, ce qui dans la plupart des pays nécessitera d'élaborer plus avant les cadres de dépenses à moyen terme. Cela est essentiel pour renforcer l'efficacité opérationnelle des SRP, afin de permettre à la fois aux autorités nationales d'établir et de mettre en œuvre les priorités de développement, et aux bailleurs de fonds de mieux aligner leur appui sur les priorités nationales. Dans la plupart des pays à faible revenu, la réalisation des ODM passera par un accroissement important des efforts de développement. Les pays devraient se servir du cadre de SRP pour évaluer différents scénarios pouvant les aider à amplifier l'action, en déterminant les implications d'une telle démarche pour l'intensification de la réforme des politiques nationales, la mobilisation d'une aide extérieure supplémentaire et le renforcement de la capacité d'absorption.

Promouvoir et soutenir la croissance économique

14. Les SRP et d'autres documents relatifs aux stratégies nationales doivent définir des programmes d'action clairs pour promouvoir une croissance économique plus solide et durable, et les autorités doivent s'engager fermement à réaliser ces programmes. La croissance est essentielle pour atteindre les ODM et les résultats connexes en matière de développement. Elle fait reculer directement la pauvreté et elle accroît les ressources et les capacités nécessaires à la réalisation des ODM qui ne sont pas liés au revenu. Au cours des dernières années, les pays en développement ont enregistré une reprise encourageante de la croissance économique, grâce à des progrès continus en matière d'amélioration des politiques et de la gouvernance. En 2004, le taux de croissance du PIB dans ces pays s'établissait en moyenne à 6,7 %, soit le niveau le plus élevé en trois décennies.

15. L'Afrique subsaharienne semble également avoir passé le moment critique. Parmi les pays de la région, 12 — dont le Ghana, le Mali, le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie — enregistrent actuellement des accélérations de croissance du type qui s'observe plus généralement dans d'autres régions. Depuis le milieu des années 90, ces pays affichent un taux de croissance moyenne du PIB s'élevant à plus de 5,5 %. Malgré les obstacles particuliers auxquels sont confrontés un certain nombre de pays africains — tels qu'une situation géographique défavorable, la vulnérabilité aux chocs et l'incidence des maladies — les politiques et les institutions jouent un rôle important dans l'amélioration de la croissance. Des différences ayant trait aux politiques et aux institutions expliquent dans une large mesure la disparité observable au niveau de la croissance et de la réduction de la pauvreté entre l'Afrique subsaharienne et les autres régions, ainsi qu'entre les pays d'Afrique subsaharienne. Des politiques rationnelles permettent par ailleurs aux pays de mieux se préparer pour faire face aux chocs économiques.

16. Cela étant, le renforcement récent de la croissance ne représente que le début de ce dont l'Afrique subsaharienne a besoin pour réaliser et maintenir l'amélioration des niveaux de revenu. L'histoire nous apprend qu'il est de loin plus difficile de maintenir la croissance que de la réaliser. Pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté monétaire, l'Afrique subsaharienne devra enregistrer un taux annuel moyen de croissance du PIB d'environ 7 % au cours de la prochaine décennie, soit près du double de son taux de croissance actuel. Bien qu'il s'agisse là d'un défi de taille, la performance antérieure des pays d'autres régions et celle de certains pays de l'Afrique subsaharienne elle-même montrent que des progrès rapides sont possibles, à condition qu'il y ait un engagement suffisant envers la réforme et que l'on puisse compter sur le concours des partenaires du développement.

17. Les priorités spéciales et l'échelonnement des actions pour promouvoir la croissance varient nécessairement d'un pays à l'autre. Il existe une diversité considérable entre les pays du point de vue de leurs réalités économiques. L'Afrique subsaharienne à elle seule présente une riche diversité : des pays à revenu intermédiaire et des pays parmi les moins avancés ; des pays vastes et de petites économies insulaires ; des pays riches en ressources (y compris des exportateurs de pétrole) et des pays aux ressources maigres ; des pays côtiers et des pays enclavés ; des pays connaissant des conflits et d'autres formes de graves perturbations. Le contenu précis du programme au niveau national doit par conséquent être défini dans le cadre de stratégies de développement propres au pays. En tenant compte de l'ensemble des pays, le rapport propose dans son analyse trois domaines généraux qui méritent une attention particulière :

18. ***Approfondir les progrès en matière de gestion macroéconomique.*** La gestion macroéconomique s'est certes améliorée dans toutes les régions, mais les progrès sont inégaux et restent fragiles dans nombre de pays. Le principal domaine nécessitant l'attention est celui de la gestion des finances publiques — plus précisément la structure et la qualité des dépenses publiques — de manière à ménager une plus grande marge de manoeuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires, tout en garantissant la viabilité des finances publiques. L'amélioration de la gestion des dépenses publiques permettrait d'accroître les allocations pour les dépenses liées à la promotion de la croissance et à la réduction de la pauvreté, de manière cohérente avec une situation financière et un niveau d'endettement tolérables. Les possibilités d'une telle amélioration des dépenses demeurent considérables dans nombre de pays. Une saine gestion des finances publiques et la stabilité macroéconomique constituent par ailleurs les fondements importants d'un environnement propice à la croissance de l'investissement privé.

19. ***Instaurer un climat plus propice à l'activité du secteur privé.*** Un secteur privé vigoureux stimule certes la croissance économique, mais l'État joue un rôle essentiel dans l'instauration d'un climat propice à l'épanouissement de l'esprit d'entreprise. L'amélioration du climat des affaires se traduit par un investissement privé plus élevé et plus productif, ainsi que par une expansion du secteur privé grâce à l'établissement de règles du jeu équitables, et ce en encourageant les petites entreprises (qui représentent souvent le compartiment le plus dynamique des milieux d'affaires), en incitant au passage de l'économie informelle à l'économie formelle, et en mettant davantage à profit les aptitudes des femmes. L'amélioration du climat des affaires est en outre essentielle pour attirer plus d'investisseurs étrangers. Il est nécessaire d'agir sur deux fronts :

- *Améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel de l'activité privée*, en procédant en priorité à la simplification de la réglementation régissant le démarrage des entreprises, en garantissant les droits à la propriété, en renforçant l'exécution des contrats et l'État de droit. Il convient également d'améliorer l'accès au financement, mais cela repose essentiellement sur les mêmes fondements réglementaires et institutionnels. L'Afrique subsaharienne accuse un grand retard par rapport aux autres régions dans ces domaines. Les pays devraient se servir des diagnostics et des mesures améliorés du cadre d'intervention des entreprises privées qui sont actuellement disponibles (comme les indicateurs du rapport *Doing Business* et les enquêtes sur le climat d'investissement dans les pays) pour guider leurs actions et en suivre les progrès. Il importe en outre de réduire davantage les obstacles au commerce (examinés ci-après) pour améliorer le climat de l'investissement privé et la croissance.
- *Accroître considérablement l'investissement dans l'infrastructure physique*, promouvoir la participation privée et inverser la tendance à la baisse de l'investissement public qui a persisté pendant une grande partie des dix dernières années, et reconnaître que l'essentiel de l'augmentation de l'investissement dans l'infrastructure, surtout en Afrique subsaharienne, devra provenir du secteur public. Les disparités au niveau des infrastructures sont

particulièrement criantes en Afrique subsaharienne, et elles reflètent l'absence d'investissements antérieurs ainsi que les grands besoins découlant de la situation géographique défavorable de la région ; ces besoins sont par exemple les infrastructures de transport pour relier des régions rurales éloignées aux marchés (ce qui est essentiel pour stimuler l'agriculture, laquelle emploie le gros de la main-d'œuvre dans la plupart des pays) et les infrastructures régionales pour relier les pays enclavés aux réseaux de commerce international. Il faudra accroître les dépenses d'infrastructure (investissement, exploitation et entretien) dans toutes les régions pour appuyer une croissance et une prestation des services plus solides et en harmonie avec les ODM. Mais en Afrique subsaharienne de telles dépenses devront doubler, passant d'environ 4,7 % du PIB au cours des dernières années à 9,2 % pendant la prochaine décennie, ce qui se traduirait par des dépenses d'infrastructure annuelles de près de 20 milliards de dollars et par un besoin de financement extérieur supplémentaire d'environ 10 milliards de dollars par an. Il importera de bien gérer l'augmentation des dépenses pour en assurer l'efficacité et la qualité, le rythme de cet accroissement étant fonction des capacités institutionnelles et des conditions macroéconomiques des pays concernés.

20. **Renforcer la gouvernance du secteur public.** L'amélioration de la gouvernance — modernisation de la gestion du secteur public et lutte contre la corruption — est très importante dans ce programme, parce qu'elle est cruciale à la fois pour le cadre d'intervention du secteur privé et pour les activités de développement du secteur public. Bien que la gouvernance s'améliore dans la plupart des pays, dans beaucoup d'autres elle a besoin d'être accélérée. L'Afrique subsaharienne a enregistré des progrès encourageants en matière de représentation politique, ce qui reflète une tendance en faveur de plus larges processus participatifs qui permettent aux citoyens d'influer sur la formulation des politiques et imposent aux dirigeants l'obligation de rendre compte. La gestion du secteur public et l'efficacité institutionnelle ont enregistré moins de progrès. Mais l'amélioration des institutions politiques pourrait donner l'impulsion nécessaire au renforcement des institutions de gouvernance économique. Le Mécanisme africain d'examen par les pairs, instauré récemment dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine, cible l'amélioration de la gouvernance et pourrait enclencher la dynamique nécessaire. Les pays devraient, en s'appuyant sur les examens par les pairs, formuler des stratégies de renforcement des capacités, le NEPAD fournissant un forum pour partager les meilleures pratiques, accentuer la pression des pairs, et œuvrer pour la mobilisation de l'aide extérieure. Les partenaires étrangers devraient apporter leur concours au renforcement de ce cadre prometteur de réformes engagées à l'initiative de l'Afrique. Les pays développés, quant à eux, peuvent aider à réduire la corruption en exigeant des normes rigoureuses de leurs entreprises intervenant dans les pays en développement, notamment en accordant un important soutien à l'Initiative sur la transparence des industries extractives.

21. En ce qui concerne la croissance économique en Afrique subsaharienne, la situation semble s'améliorer, au regard des perspectives de paix et de sécurité dans la région, avec une certaine baisse de l'incidence des conflits. Cela étant, la prévention et la gestion des conflits, ainsi que l'aide aux pays qui en sortent, restent d'importants défis à relever dans la région.

22. Les perspectives à long terme de la croissance sont également fonction de l'aptitude à assurer la viabilité écologique. L'un des éléments importants du programme est l'élargissement de l'accès à des sources d'énergie fiables, abordables et propres. Il en va de même du contrôle de la dégradation de l'environnement pour atténuer la menace d'une aggravation de la volatilité climatique. La viabilité écologique est en elle-même un ODM, mais elle est étroitement liée à la réalisation d'un grand nombre d'autres objectifs.

Rehausser la prestation des services

23. Les objectifs de développement humain nécessitent d'accroître sensiblement les services d'éducation et de santé — enseignement primaire, soins médicaux de base et lutte contre les maladies telles que le VIH/SIDA, accès des femmes à l'éducation et aux soins de santé — ainsi que des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, lesquelles sont étroitement liées aux résultats en matière de santé. Les lacunes sont des plus graves en Afrique subsaharienne et la nécessité d'amplifier les efforts y est la plus urgente.

24. Comme dans le cas du programme d'action en matière de croissance, les priorités particulières en matière d'accroissement des services de développement humain doivent être déterminées dans le cadre de stratégies de développement auxquelles les pays adhèrent. L'opportunité des interventions isolées, qu'elles soient des mesures à effet rapide ou des initiatives à long terme, doit être évaluée dans de tels cadres propres à chaque pays. Selon l'analyse effectuée pour le *Rapport de suivi mondial 2005*, la plupart des pays se heurtent à trois défis cruciaux dans le renforcement de la prestation des services.

25. *Accroître l'offre de prestataires des services qualifiés.* Le renforcement de la prestation des services d'éducation et de santé pour permettre d'atteindre les ODM passera par une augmentation substantielle de l'offre d'enseignants, de médecins, d'infirmiers et d'agents de santé communautaire, surtout en Afrique subsaharienne. Selon les estimations, cette région devrait tripler l'effectif de sa main-d'œuvre médicale à l'horizon 2015, soit une augmentation d'un million de travailleurs. L'incidence du sida sur la main-d'œuvre exacerbe le problème de capacité dans des pays comme le Malawi, la Tanzanie et la Zambie. La pénurie des ressources humaines sera probablement une contrainte active dans le domaine de l'extension des services, en ce qui concerne tout particulièrement la santé, à moins que les pays n'adaptent leurs politiques et n'accroissent la productivité des prestataires. Les stratégies qui s'avèrent efficaces sont notamment :

- une adaptation pragmatique aux normes de recrutement et de formation, afin d'accroître la production des enseignants et des agents de santé communautaires ;
- un déploiement et une gestion minutieux des prestataires, pour éviter leur sous-utilisation ;
- l'utilisation maximale d'incitations non salariales pour rendre attrayants les postes de la fonction publique, surtout en zone rurale ;
- l'ajustement sélectif du salaire des employés les mieux qualifiés (tels que les médecins) du secteur public, afin de limiter la migration de la main-d'œuvre ; et
- des investissements rentables dans les capacités de formation des médecins, des infirmiers et des enseignants, pour compléter les stratégies à court terme décrites plus haut.

Les bailleurs de fonds ont un important rôle à jouer face à cette pénurie des agents de santé. Les pays développés qui bénéficient des services du personnel médical formé en Afrique peuvent contribuer à financer l'expansion des installations de formation dans les pays d'origine et aider ces derniers à recouvrer les prêts consentis aux étudiants en médecine.

26. **Mobiliser un financement flexible et prévisible.** Les pays en développement ont accru leurs allocations budgétaires à l'éducation et à la santé, mais nombre d'entre eux doivent faire mieux pour atteindre les ODM. Dans le cas de l'éducation, le taux de référence établi dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous est fixé à 20 % du budget ordinaire. En revanche, dans les pays d'Afrique subsaharienne par exemple, ce taux est actuellement de 15 %. Pour ce qui est de la santé, les gouvernements africains ont, lors d'une réunion tenue à Abuja en février 2000, fixé un taux cible de 15 % du budget ordinaire, ce qui est nettement supérieur au taux moyen actuel de 8 %.

27. L'accroissement des allocations provenant des ressources financières propres aux pays ne suffira cependant pas. Il faudra une augmentation substantielle du financement extérieur. Les besoins en matière de financement extérieur accru pour atteindre l'ODM relatif à l'enseignement primaire dans les pays à faible revenu sont évalués à 3 milliards de dollars par an au minimum. L'on estime qu'il en faut beaucoup plus pour atteindre les objectifs relatifs à la santé, soit au moins 25 milliards de dollars par an. Les profonds changements enregistrés dans la nature de l'appui des bailleurs de fonds sont tout aussi importants. Une part substantielle de l'aide bilatérale n'est pas prise en compte dans le processus national de planification et de budgétisation. Les frais de transaction grèvent durement les capacités administratives limitées des pays. Les apports d'aide sont souvent instables. En outre, il n'existe souvent aucun rapport entre les types de dépenses que les pays veulent financer en vue de rehausser la prestation des services d'éducation et de santé — coûts récurrents, locaux et principalement liés au personnel — et ce que les bailleurs de fonds bilatéraux fournissent effectivement, soit un financement en nature et de l'assistance technique. Quelque deux tiers de toute l'aide à l'éducation sont fournis sous forme d'assistance technique.

28. La flexibilité et la prévisibilité du financement sont d'une importance particulière pour ces services récurrents à coût élevé. Pour améliorer le financement de ces services il faudrait en priorité :

- *Rendre l'aide flexible.* Toutes les aides devraient appuyer les priorités identifiées dans les SRP et les plans sectoriels approuvés. Les pays qui respectent les seuils de gestion des finances publiques devraient recevoir plus d'aide sous forme d'appui budgétaire.
- *Établir un cadre de financement stable pour l'Initiative de mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous.* Pour renforcer l'Initiative, les partenaires devraient prendre des engagements contrôlables, publics et à long terme d'accroître chaque année le financement de l'enseignement primaire. L'objectif visé devrait être une augmentation importante par rapport au niveau de base de 2005 de chacun des partenaires, contrôlée par le secrétariat de l'Initiative. Chaque partenaire devrait, en vertu de son engagement annuel de financement, contribuer à combler les déficits de financement convenus pour les pays approuvés où il a une présence bilatérale ou des intérêts ; tout montant restant devrait être affecté au Fonds de développement du programme éducatif de l'Initiative ou au Fonds catalytique.
- *Aligner les initiatives mondiales de santé et les politiques et les priorités nationales.* Des ressources externes supplémentaires sont nécessaires pour prévenir et traiter les maladies infantiles, réduire la mortalité maternelle, étendre le traitement du VIH/SIDA, et accomplir des progrès sur le front de la lutte contre le paludisme et la tuberculose. L'accroissement du financement des bailleurs de fonds doit se faire à long terme et s'aligner sur les priorités du pays. La communauté médicale internationale a besoin d'étudier d'urgence toutes les options pour faire en sorte que les programmes mondiaux organisés autour d'interventions particulières en matière de santé ne compromettent ni la cohérence stratégique du secteur de

la santé des pays, ni l'équilibre de l'allocation des ressources, et encore moins le renforcement des systèmes de santé. Tout en préservant les mandats que détiennent actuellement ces programmes pour mobiliser les ressources, mener des activités de sensibilisation, contrôler les résultats et financer les biens publics mondiaux du point de vue des maladies particulières, l'on se doit de mieux coordonner ces fonctions au niveau mondial et de mieux les aligner au niveau national sur les plans du secteur public, avec des procédures harmonisées de passation des marchés, de décaissement et d'établissement de rapports. Le Forum de haut niveau sur les ODM en matière de santé, établi en 2003, offre une plate-forme pour « repenser » de manière concertée l'actuelle architecture mondiale de la santé et élaborer des principes et des normes communs de bonne pratique pour l'établissement de partenariats mondiaux dans ce secteur au niveau de chaque pays.

29. Améliorer la gestion de la chaîne de prestation des services. Une saine gestion des dépenses et le ciblage des résultats en matière de développement sont cruciaux pour l'efficacité de la prestation des services. Ils conditionnent par ailleurs l'accroissement effectif de l'aide, surtout sous forme d'un appui budgétaire souple. Une saine gestion repose sur des systèmes d'élaboration du budget, d'affectation budgétaire et d'établissement de rapports qui répondent aux normes minimales d'intégrité et d'efficacité. Dans un certain nombre de pays ayant le plus besoin d'un financement extérieur des coûts récurrents, ces systèmes sont trop faibles pour que les bailleurs de fonds soient persuadés que les ressources seront comptabilisées et utilisées convenablement. Même si les bailleurs de fonds accordent certes une grande priorité au renforcement des capacités dans ce domaine, les progrès sont essentiellement fonction de l'engagement interne envers la réforme.

30. Le ciblage des résultats en matière de développement exige la capacité de recueillir et d'analyser des données en temps réel sur les progrès en direction des ODM. Il faut que les pays soient à même de suivre de près le taux primaire d'achèvement, et de se servir d'enquêtes régulières auprès des ménages pour générer des données sur la mortalité infantile et maternelle et sur les grandes maladies transmissibles. Étant donné que ces indicateurs s'améliorent de manière relativement lente, il est important aussi d'adopter des indicateurs intermédiaires de progrès, ainsi que des mesures de l'efficacité du système, comme celles qui ont été mises au point pour l'éducation dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous. Un cadre similaire est actuellement en cours d'élaboration par un consortium de bailleurs de fonds dans le domaine de la santé (*Health Metrix Network*). Les progrès passent en outre par une meilleure base d'éléments d'appréciation des politiques, établie à partir d'une évaluation rigoureuse de l'impact des principaux programmes.

31. En fin de compte, pour renforcer la prestation des services et faire en sorte que les pauvres accèdent aux services, il convient de prendre des mesures pour améliorer les principales chaînes de responsabilité identifiées dans le *Rapport sur le développement dans le monde 2004* : adaptation de l'action des pouvoirs publics aux demandes des citoyens, par le truchement du processus politique ; adaptation des prestataires des services aux besoins des clients ; et transformation efficace des ressources en résultats par les organismes publics⁴. Des déficiences au niveau de ces chaînes de responsabilité peuvent constituer la plus grave menace à l'efficacité de la prestation des services. Les pays accomplissent cependant des progrès. Il est possible d'améliorer la gestion sectorielle en adoptant des normes de financement claires, en procédant à des recrutements fondés sur les compétences, en instaurant une culture des résultats, en prêtant attention aux normes de rentabilité, et en formulant des stratégies pour un recours efficace au

⁴ *Rapport sur le développement dans le monde 2004 : mettre les services de base à la portée des pauvres*, Banque mondiale, Oxford University Press, 2003.

secteur privé. En outre, les pouvoirs publics peuvent renforcer la voix des clients aux points de prestation des services en leur faisant acquérir le pouvoir de l'information, en les associant directement au contrôle et à la gestion des établissements scolaires et sanitaires, et en recourant à des transferts monétaires conditionnels.

Réaliser les promesses du commerce en matière de développement

32. *Le programme de développement de Doha.* L'élargissement de l'accès des pays en développement au marché stimulerait considérablement la croissance économique et les progrès dans la poursuite des ODM. La libéralisation d'un commerce multilatéral, réciproque et non discriminatoire est le meilleur moyen par lequel le commerce peut tenir sa promesse en matière de développement. À cet égard, il importe que le cycle de Doha aboutisse dans les délais à des résultats favorables au développement. À la lumière de l'évolution des négociations à ce jour, il y a de grands risques que le cycle débouche sur le maintien du statu quo. Non seulement une telle issue réduirait considérablement les chances, pour le commerce, d'aider à atteindre les ODM, mais elle signifierait que l'on aura davantage vidé de sa substance et érodé le système. La Déclaration ministérielle de Doha de 2001 mettait le développement au centre du programme de réforme des échanges. La communauté internationale doit élever le niveau de ses ambitions relatives au cycle de Doha et viser un aboutissement correspondant à cette vision. Les pays à revenu élevé doivent prêcher par l'exemple. L'ambition devrait principalement être de réduire de manière substantielle les obstacles entravant l'accès au marché, et plus précisément de transformer la politique du commerce des produits agricoles dans les pays à revenu élevé. En tenant compte à la fois des mesures tarifaires et non tarifaires, la politique commerciale des pays à revenu élevé est de plus de sept fois plus restrictive dans le secteur de l'agriculture que dans le secteur manufacturier. Des points de référence ambitieux seraient utiles pour guider les négociations, notamment :

- *Secteur agricole* : réduction de tous les droits de douane sur les produits agricoles à moins de 10 % au maximum, suppression de toutes les subventions à l'exportation des produits agricoles, et découplage total des subventions agricoles nationales et de l'appui au monde rural d'une part, et de la production d'autre part.
- *Secteur manufacturier* : élimination de tous les droits de douane sur les produits manufacturés.
- *Secteur des services* : engagement à garantir le libre-échange transfrontalier pour les services fournis au moyen des réseaux de télécommunication, accompagné de mesures pour libéraliser le mouvement temporaire des prestataires de services.

Pour que ces mesures contribuent à la réalisation des ODM, elles devraient être totalement mises en place d'ici 2015, d'importants progrès dans ce sens étant accomplis à l'horizon 2010.

33. Les pays en développement eux-mêmes doivent prendre d'importants engagements en matière de politique commerciale. Il s'agit là d'un volet essentiel, et tout aussi urgent, du programme visant à réaliser le potentiel du commerce pour le développement, notamment en exploitant la formidable possibilité d'expansion des échanges entre ces pays. Le nombre de mesures de restriction des échanges est en général plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés, et en moyenne ces mesures ne sont nulle part autant nombreuses qu'en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

34. Un cycle de Doha ambitieux se traduirait par des gains importants pour le monde dans l'ensemble et pour les pays en développement. Selon la plupart des estimations, les gains découlant d'un tel aboutissement s'élèveront à plus de 250 milliards de dollars par an à l'horizon 2015, environ 33 à 40 % des gains totaux étant réalisés par les pays en développement, soit un taux supérieur à leur part du PIB mondial qui est d'un cinquième. Le PIB des pays à faible revenu s'en trouverait accru d'environ 2 %, contre 1,3 % pour l'Afrique subsaharienne ; les estimations correspondantes, au cas où Doha déboucherait sur un résultat moins ambitieux et consacrant le statu quo, s'élèvent à 0,3 % et 0,1 % respectivement. Plus des trois cinquièmes des gains mondiaux estimatifs sont liés à la réforme du commerce des produits agricoles. Ces estimations ne couvrent que les gains résultant de la réforme du commerce des marchandises et recensent essentiellement les gains statiques. Une importante libéralisation des services pourrait accroître considérablement les gains, voire les multiplier d'après certaines estimations.

35. *Aide à la facilitation du commerce.* Venant en complément des résultats de grande envergure de Doha, le programme d'aide à la facilitation du commerce devrait être considérablement amplifié. Pour tirer pleinement parti des opportunités présentées par l'élargissement de l'accès au marché ainsi que de leurs propres réformes des échanges, de nombreux pays à faible revenu doivent éliminer les obstacles internes qui entravent leurs capacités commerciales. C'est notamment le cas des pays les moins avancés (PMA) — dont la plupart se trouvent en Afrique — pour lesquels le manque de capacités et de compétitivité commerciales est une contrainte active. Le programme prévoit l'amélioration de la logistique et de la facilitation du commerce, le renforcement des infrastructures critiques liées au commerce telles que celles du transport, et la poursuite de la réforme des politiques qui tendent à défavoriser les exportations.

36. Une foule d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce, réalisées pour le compte des PMA au titre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, ont identifié des secteurs où l'aide peut être utilisée efficacement pour renforcer les capacités commerciales. Le Cadre intégré, fruit d'une collaboration entre les organismes multilatéraux, les bailleurs de fonds bilatéraux et les gouvernements des PMA, offre un mécanisme pour identifier les priorités et affecter l'aide supplémentaire aux investissements liés au commerce et à l'appui de la réforme des politiques. Les ressources fournies à ce jour au Cadre intégré n'ont pu soutenir que de modestes initiatives d'assistance technique. Le Cadre intégré constitue cependant un véhicule tout fait pour accroître l'aide à la facilitation du commerce ; les pays doivent appuyer ce véhicule en incorporant davantage, dans leurs SRP, des programmes de renforcement des capacités commerciales.

37. *Préférences tarifaires.* Les politiques récentes des pays de l'OCDE ont mis l'accent sur les préférences tarifaires accordées aux petits pays pauvres, c'est-à-dire les PMA et les économies d'Afrique subsaharienne. Si les mesures visant à rendre plus efficaces les programmes actuels de préférences tarifaires, par l'adoption de règles d'origine communes et libérales, sont avantageuses à court terme, la priorité devrait à long terme être accordée à d'autres formes d'aide au commerce qui procurent de plus grands avantages aux bénéficiaires tout en causant moins de distorsions des échanges. Les préférences tarifaires ont été d'une utilité limitée à bon nombre de pays africains et ont eu des effets néfastes sur le fonctionnement du système commercial mondial. D'autres mesures possibles sont l'accroissement de l'aide pour renforcer les capacités commerciales, et l'octroi d'une aide aux pays pour les aider à faire face aux coûts d'ajustement aux réformes des politiques commerciales, notamment l'érosion de la préférence et la perte de revenu. Il s'agit en outre, pour les grands pays importateurs, de prendre des mesures pour limiter l'incidence des mesures non tarifaires (contingents, prescriptions en matière de licences, normes de produits liées à la santé et à la sécurité) sur les exportations provenant des pays pauvres. Quel que soit le but qu'elles recherchent, les normes de produits appliquées à la frontière ont un effet important de

restriction du commerce et touchent de manière disproportionnée les pays pauvres. Il serait nettement avantageux de réduire leur incidence sur ces pays, notamment en les aidant à renforcer leur capacité de se conformer aux prescriptions réglementaires.

38. **Intégration régionale.** Les accords commerciaux régionaux peuvent également contribuer à stimuler le commerce à des fins de développement, à condition qu'ils n'entravent pas la quête de résultats de grande envergure le cycle de Doha. Pour que les accords d'intégration régionale Nord-Sud et Sud-Sud contribuent pleinement au développement, il importe que les pays en développement membres procèdent à une importante libéralisation, sur une base non discriminatoire, et qu'ils accordent en outre un accès préférentiel aux pays partenaires. Étant donné que dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne, les droits à l'importation représentent encore une proportion notable du montant total des recettes publiques, les préoccupations liées aux recettes et à l'aptitude à mettre en place d'autres sources de revenus constituent un facteur à prendre en déterminant le rythme approprié de la libéralisation. Les accords que négocient l'Union européenne et les États-Unis avec les pays en développement peuvent s'avérer fort intéressants s'ils réservent, dans leur conception, une place centrale aux considérations liées au développement.

Accroître l'aide et son efficacité

39. **Amplifier l'aide publique au développement (APD).** Les pays en développement doivent consentir plus d'efforts pour mobiliser les ressources intérieures afin d'appuyer l'accélération des progrès dans la poursuite des objectifs de développement, en menant des actions plus vigoureuses pour stimuler la croissance économique, en renforçant la gestion des recettes, et en améliorant l'efficacité des dépenses. Ils doivent par ailleurs faire fond sur les progrès réalisés en matière de réforme qui renforcent leur aptitude à attirer les capitaux privés non liés à la dette, surtout l'investissement direct étranger. En plus, dans un certain nombre de pays, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger deviennent de plus en plus une importante source de financement extérieur privé. Cependant, pour la plupart des pays à faible revenu, l'APD demeure une source importante de financement extérieur. Pour les pays pauvres et les pays les moins avancés, elle reste la principale source de financement. En Afrique subsaharienne, où se trouvent la plupart de ces pays, les flux officiels représentent environ les deux tiers de tous les apports de capitaux. Même en déployant des efforts plus soutenus pour mobiliser davantage de ressources internes et attirer plus de capitaux privés, ces pays auront besoin d'apports accrus d'APD pour améliorer leurs chances de progresser vers la réalisation des ODM. Dans les pays à revenu intermédiaire, l'aide joue un rôle nettement plus modeste mais néanmoins important, en catalysant les réformes, en renforçant les efforts internes pour s'attaquer aux grandes poches de pauvreté, et en aidant à amortir les chocs défavorables.

40. Les bailleurs de fonds commencent à répondre au besoin d'accroissement de l'aide, donnant ainsi suite à leurs engagements de Monterrey. Les volumes d'aide ont recommencé à augmenter depuis 2001, après une décennie de baisse quasi continue. Les apports nets d'APD se sont accrus en valeur réelle de 12 % en 2002 et 2003. C'est là un signe encourageant, même si l'aide reste bien en deçà des besoins et des capacités d'absorption des pays pauvres. Au bas mot, il faudra doubler les apports d'APD au cours des cinq prochaines années pour accélérer les progrès dans la réalisation des ODM. Il importera probablement de les accroître davantage au-delà de cette période, et ce jusqu'en 2015. La nécessité de cet accroissement se fait particulièrement sentir en Afrique subsaharienne et il ressort des analyses que si les pays poursuivaient et renforçaient les réformes des institutions et des politiques la région pourrait efficacement utiliser deux fois plus d'aide sur une période de cinq ans.

41. L'année 2005 est un moment opportun où les bailleurs de fonds devraient accroître les engagements initialement pris à la suite du Consensus de Monterrey et les étendre sur un horizon plus long, soit par exemple jusqu'en 2010 ou au-delà, afin de signaler que les ressources nécessaires seront bientôt disponibles. À ce jour, seule la moitié des bailleurs de fonds membres du Comité d'aide au développement ont annoncé des engagements d'aide au-delà de 2006. D'autres devraient leur emboîter le pas en 2005.

42. Au moment où s'accroissent les volumes d'aide, il importe de veiller à ce que l'aide au développement fournie aux pays pauvres pour appuyer leurs efforts visant à atteindre les ODM ne soit pas évincée par les objectifs stratégiques et sécuritaires des bailleurs de fonds. De grands volumes d'aide ont été engagés récemment au profit de pays présentant un intérêt géopolitique. Il conviendra de mieux équilibrer l'aide, en s'attachant davantage à faire reculer la pauvreté. La réduction de la pauvreté et du désespoir consécutif au dénuement des populations est sans doute la meilleure manière de promouvoir la paix et la sécurité à long terme. Une telle démarche est en outre moins coûteuse. En doublant l'APD, on la porterait à un montant inférieur au dixième des dépenses militaires des pays à revenu élevé. Le coût de cette option est tout à fait abordable, car il ne représente que 0,2 % environ du revenu national brut des pays à revenu élevé.

43. **Aligner l'aide sur la capacité d'absorption.** La répartition de l'aide entre les pays et l'échelonnement de ses augmentations au sein des pays doivent être adaptés à la capacité d'absorption des bénéficiaires. L'aptitude des pays à utiliser efficacement des volumes d'aide extérieure nettement accrus varie considérablement. Le choix des pays devant bénéficier d'une procédure accélérée devrait être fonction de la robustesse et du degré d'appropriation des programmes de développement formulés dans les SRP, ainsi que des progrès au plan du renforcement des capacités administratives et institutionnelles nécessaires pour les mettre en œuvre, et chaque pays devrait, à cet égard, être considéré à titre individuel, dans le cadre du dialogue normal entre bénéficiaires et bailleurs de fonds.

44. Un certain nombre de pays à faible revenu, dont certains États d'Afrique subsaharienne, ont fait preuve de leur capacité de gérer efficacement une expansion des efforts de développement appuyés par l'aide extérieure. On peut citer à titre illustratif les cas suivants : la Tanzanie a rehaussé l'enseignement primaire ; l'Indonésie a rapidement développé l'infrastructure rurale dans ses *kecamatan* ; l'Ouganda a accéléré l'élargissement de l'accès des pauvres aux soins de santé primaires et aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA ; le Mozambique a transformé ses résultats en matière de croissance en mobilisant d'importants flux d'aide pour appuyer efficacement l'intensification de la réforme intérieure et de l'investissement ; et le Vietnam a réduit rapidement la pauvreté et l'incidence des fléaux comme le paludisme. Des études détaillées sur la capacité d'absorption de l'Éthiopie réalisées récemment par la Banque mondiale, en collaboration avec le Gouvernement, montrent que le pays est en mesure d'utiliser efficacement des augmentations substantielles de l'aide destinée à appuyer les ODM, mais elles soulignent aussi l'importance d'un échelonnement approprié de l'aide pour minimiser les coûts et garantir les résultats recherchés en matière de développement. L'on trouve par ailleurs un grand nombre de pays où la capacité d'absorption est actuellement faible et où les accroissements de l'aide doivent être plus modérés. La capacité d'absorption n'est ni statique ni dénuée d'importance pour l'aide ; l'aide peut jouer un rôle essentiel pour accélérer le renforcement des capacités.

45. **Adapter l'aide aux besoins des pays à faible revenu en difficulté.** L'appui au renforcement des capacités revêt une importance particulière pour les pays à faible revenu en difficulté. Une aide directe qui vient à point nommé peut s'avérer efficace dans ces situations. Les éléments clés d'un appui efficace sont : un échelonnement approprié de l'aide dans le cadre d'un engagement à long terme (plutôt qu'une approche expéditive ou par à-coups), et le recours à un dosage d'instruments et de mécanismes de fourniture adaptés aux réalités propres au milieu, accompagné

d'un appui au renforcement à plus long terme des capacités institutionnelles du pays. Une aide opportune peut en outre s'avérer assez productive après des chocs exogènes défavorables, en aidant à limiter le détournement des ressources de développement vers des opérations de secours à court terme.

46. **Améliorer la qualité de l'aide.** L'amélioration de la qualité de l'aide est tout aussi importante que l'accroissement de sa quantité. Comme on l'a déjà mentionné en évoquant le financement des services de développement humain, l'aide est souvent fragmentée et volatile, davantage alignée sur les objectifs et les préférences des bailleurs de fonds que sur les priorités du pays bénéficiaire, et elle comporte des frais de transaction élevés. Fort heureusement, ces questions font désormais l'objet d'une plus grande attention et des progrès sont accomplis, même s'ils sont lents et inégaux. Les résultats et le suivi du deuxième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Paris début mars, devraient permettre d'accélérer sensiblement les progrès. Les principaux domaines qui méritent l'attention ont trait à un alignement stratégique et opérationnel plus étroit sur des stratégies auxquelles souscrit le pays et dont il conduit le déploiement (SRP et d'autres stratégies nationales de développement) ; l'amélioration de la prévisibilité de l'aide (notamment la prise d'engagements à long terme lorsque la performance du bénéficiaire le justifie) ; et l'accentuation du ciblage des résultats en matière de développement. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, dont l'objectif est d'apporter des améliorations dans ces domaines et dans d'autres encore, doit être mise en œuvre avec fermeté et célérité. Un résultat remarquable du forum de Paris a été l'adoption d'un ensemble d'indicateurs de qualité de l'aide qui devraient permettre de suivre de plus près les progrès et de renforcer les responsabilités.

47. **Allègement de la dette.** Dans le cas des pays pauvres très endettés, l'allègement de la dette est important, car il permet d'accroître la marge de manœuvre budgétaire afin de procéder aux augmentations indispensables de dépenses pour promouvoir la croissance et faire reculer la pauvreté, ainsi que de réduire le surendettement. Une mise en œuvre continue et efficace de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés reste essentielle. Le Conseil d'administration du FMI et le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale ont entériné les éléments essentiels d'un cadre pour évaluer l'endettement tolérable des pays à faible revenu. Ce cadre permettra d'appuyer les efforts consacrés par ces pays à la réalisation des ODM, sans créer de problèmes futurs d'endettement et d'aider les pays qui ont bénéficié d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE à se maintenir sur une trajectoire viable. En ce qui concerne les propositions actuelles d'allègement accru de la dette, l'on devrait déployer des efforts pour parvenir à une entente en 2005. Il ne faudrait aucunement que l'allègement supplémentaire de la dette se fasse aux dépens de nouveaux financements nécessaires qui devraient, dans le cas de ces pays, prendre principalement la forme de dons. Il ne devrait pas non plus compromettre la viabilité financière à long terme des institutions financières internationales. Les mesures prises récemment pour accroître la part des financements sous forme de don de l'IDA et d'autres fonds octroyés à des conditions de faveur par les BMD, ainsi que pour lier le dosage des dons et des prêts au degré d'endettement tolérable des bénéficiaires, constituent des améliorations remarquables du cadre d'appui aux pays pauvres.

48. **Des modalités de financement novatrices.** En 2005, l'on devrait également assister à des progrès dans les travaux en cours concernant les avantages et la viabilité des modalités novatrices de mobilisation des ressources pour financer les accroissements nécessaires de l'aide et assurer sa disponibilité en temps voulu. Il s'agit notamment de la Facilité internationale de financement proposée et les mécanismes de fiscalité mondiale liés à d'importantes externalités internationales, telles que les émissions de carbone. Les mécanismes de financement mixte, qui combinent des flux aux conditions et caractéristiques financières différentes pour accroître la concessionnalité ou obtenir un effet de levier, offrent également des possibilités pour augmenter les ressources du programme d'action sur les ODM, notamment dans les pays à revenu intermédiaire qui ont de

grandes poches de pauvreté et pour financer l'exploitation des biens publics mondiaux et régionaux. Enfin, le volume impressionnant des contributions privées en réponse au tsunami en Asie et de celles qui ont déjà été apportées à des causes comme la lutte contre le VIH/SIDA, montre qu'il est important d'envisager des mécanismes pour accroître le rôle et l'efficacité des contributions volontaires en faveur du développement.

IV. Renforcer et mieux cibler l'appui des IFI

49. De quelle manière les IFI contribuent-elles à la mise en œuvre du programme décrit plus haut ? Est-ce en apportant leur concours au développement du pays ? En s'appuyant sur la recherche et des programmes sectoriels, régionaux et mondiaux ? En œuvrant dans le cadre de partenariats ? En assurant une gestion axée sur les résultats en matière de développement ? Selon le *Rapport de suivi mondial 2005*, dans chacun de ces domaines des progrès ont été réalisés, mais il convient de les intensifier et d'accélérer leur rythme.

50. **Pays à faible revenu.** Lors des négociations récentes sur la reconstitution des ressources de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de l'Association internationale de développement, l'on a approuvé un cadre commun pour une utilisation des SRP qui tient compte des ODM, des dons, du degré d'endettement tolérable, ainsi que de la divulgation des résultats des évaluations des politiques et des institutions nationales. Il a en outre été décidé de mettre à l'essai des stratégies nationales axées sur les résultats, d'adopter des systèmes de mesure des résultats et des programmes spéciaux destinés aux pays à faible revenu en difficulté. Étant donné que ces reconstitutions couvrent quelque 95 % de tous les programmes des BMD dans les pays à faible revenu, une plate-forme a été établie pour accélérer la mise en œuvre de ces initiatives et leur harmonisation entre les différentes banques. Par ailleurs, les pays exposés à des chocs exogènes bénéficient d'un soutien renforcé. Conformément à des évaluations indépendantes, la Banque mondiale et le FMI doivent aider les pays à prendre l'initiative de la mise en œuvre des SRP, tout en approfondissant le dialogue avec eux sur le programme d'action. Une appropriation plus claire des SRP par les pays, dans un contexte où la Banque et le FMI feraient valoir leurs propres points de vue dans des notes consultatives conjointes et des processus connexes, permettrait en outre de préciser davantage les responsabilités des services des deux institutions.

51. **Pays à revenu intermédiaire.** Dans les pays à revenu intermédiaire, on peut également noter une tendance à l'harmonisation entre les BMD dans l'ensemble, bien que ce soit à un rythme plus lent, ce qui reflète l'évolution et la spécificité des besoins de ces pays eux-mêmes. Les pays à revenu intermédiaire ont réclamé énergiquement la réduction des coûts des transactions avec les banques, surtout lorsqu'ils sont encourus dans le cadre d'opérations de reconstitution de fonds concessionnels qui leur sont inaccessibles. Les pressions concurrentielles entre les banques se traduisent par la transmission assez rapide d'innovations entre elles — par exemple, la libéralisation des catégories d'admissibilité des dépenses pour les prêts d'investissement ou un plus grand recours aux systèmes nationaux.

52. **Renforcement des connaissances et des capacités.** La recherche effectuée par les IFI a permis de formuler un programme mondial de développement, tout en apportant des contributions appréciables aux domaines du commerce et de l'aide, entre autres. Les IFI ont aussi contribué de façon notable au renforcement des capacités commerciales et à l'amélioration des régimes fiduciaires et fiscaux des pays en vue de l'absorption de l'aide. Elles doivent cependant faire plus — notamment en se tenant systématiquement au courant des secteurs qui ont des lacunes en matière de capacités, et en s'appuyant sur ces renseignements pour guider les actions des bailleurs

de fonds — pour que les pays en développement puissent pleinement mettre à profit les possibilités offertes par l'élimination des obstacles au commerce et l'accroissement de l'envergure et de l'efficacité de l'aide proposée ci-dessus.

53. **Partenariats.** Les BMD collaborent plus efficacement avec les clients, entre elles, et avec les autres bailleurs de fonds. Dans une large mesure, ces progrès tiennent à l'évolution susmentionnée des reconstitutions des guichets concessionnels des BMD et au recours accru par ces dernières aux systèmes nationaux pour traiter leurs financements. En ce qui concerne les rapports avec la société civile, l'un des problèmes majeurs reste la divulgation des informations, car malgré les améliorations, les critiques estiment que les IFI ne se conforment pas à une norme de responsabilité correspondant à leur pouvoir et à leur influence dans un certain nombre de domaines. En revanche, les relations entre la Banque mondiale et le FMI continuent à se développer, sur la base de l'avantage comparatif et d'une division du travail axée sur leurs mandats respectifs, comme en témoignent la collaboration en cours sur les SRP, l'analyse du degré d'endettement tolérable et son application au financement des prêts concessionnels et des dons, et la poursuite de la rationalisation de la conditionnalité structurelle.

54. **Gestion axée sur les résultats en matière de développement.** D'importants événements clés ont marqué l'année écoulée en ce qui concerne l'établissement dans les BMD de systèmes axés sur les résultats. Il s'agit notamment de : l'achèvement de la première phase du système de mesure des résultats de l'IDA 13 ; l'adoption de systèmes de mesure des résultats de l'IDA 14 et du FafD-X ; l'achèvement des projets pilotes de stratégie-pays axée sur les résultats par la BASD et la Banque mondiale (et leur engagement, ainsi que celui de la BAfD, à entreprendre d'autres projets pilotes en 2005) ; l'adoption par la BID d'un plan d'action à moyen terme pour l'efficacité du développement ; l'indépendance fraîchement acquise du Département de l'évaluation de la BASD ; le lancement de la version préliminaire du *Results Sourcebook* (guide d'information sur les résultats) élaboré conjointement par ces institutions et les bailleurs de fonds bilatéraux ; enfin, les évaluations importantes des DSRP réalisées conjointement par le Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale et le Bureau d'évaluation indépendant du FMI. Le FMI réfléchit à la manière de conceptualiser et d'intégrer la culture des résultats dans son cadre institutionnel, en s'appuyant sur les recommandations précises des différents rapports du Bureau d'évaluation indépendant.

55. **Actions à mener prioritairement.** De quelle manière les IFI peuvent-elles renforcer et cibler leur appui ? L'évaluation suggère cinq actions à mener prioritairement et les mesures de suivi des progrès :

- Appuyer l'approfondissement du cadre des SRP dans les pays à faible revenu, ainsi que la mise en œuvre des ODM et l'alignement de l'aide des IFI dans ce cadre. Dans le cas des pays à faible revenu en difficulté, l'appui au renforcement des capacités revêt une importance particulière.
- Continuer à adapter les méthodes et les instruments afin de mieux suivre l'évolution et la spécificité des besoins des pays à revenu intermédiaire, notamment en rationalisant davantage la conditionnalité et les prêts d'investissement.
- Faire en sorte que les implications de l'élimination des obstacles au commerce et de l'augmentation de l'envergure et de l'efficacité de l'aide soient convenablement prises en compte dans l'appui au renforcement des capacités des pays, en vue d'une pleine exploitation des possibilités qu'elles offrent. Les IFI doivent améliorer le ciblage stratégique et l'efficacité de leur appui aux biens publics mondiaux et régionaux.

- Renforcer les partenariats et les harmoniser davantage en améliorant la transparence, en réduisant les formalités administratives et en accroissant la flexibilité de l'aide (grâce à la simplification et à l'utilisation d'approches sectorielles), ainsi qu'en favorisant le développement et l'utilisation de systèmes propres aux pays pour la passation des marchés, la gestion financière et l'évaluation environnementale.
- Renforcer la culture des résultats et la responsabilité en appuyant les efforts consentis par les pays pour gérer de manière à obtenir des résultats concrets en matière de développement (renforcement de la gestion du secteur public et des statistiques de développement), et poursuivre les progrès au sein des IFI en vue d'améliorer le ciblage des résultats de leurs stratégies et programmes nationaux et les processus d'assurance de la qualité. Adopter un cadre commun permettant aux BMD d'évaluer leurs propres performances et résultats, et s'adapter autant que possible aux opérations du FMI.